









Bordereau de signature

2018/018 créations de postes



| Signataire | Date | Annotation |
|--|------------|---|
| Audrey RACAUD, <i>SADM</i> | 28/03/2018 |  Visa |
| christophe dulaud, <i>Directeur</i> | 28/03/2018 |  Visa |
| michel benoit, <i>Président</i> | 28/03/2018 |  Signature  Certificat au nom de MICHEL BENOIT ID (SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS), émis par <u>Certigna Identity Plus CA</u> , valide du 20 nov. 2017 à 15:29 au 19 nov. 2020 à 15:29. |
| Audrey RACAUD, <i>SADM</i> | 29/03/2018 |  Transmis |
| <i>SADM</i> | |  Visa |
| <i>SADM</i> | |  Archivé |
|  Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-03-29) | | |

Dossier de type : ACTES // Délibérations CA

Propriétés spécifiques : • Date de publication : jeudi 29 mars 2018 (2018-03-29)

"Acquitté en PREFECTURE le:" 29/03/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 23 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-trois du mois de mars, à neuf heures, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents :

- Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Christophe TESTAS, Jacques THOUROUDE, Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT.
Mmes Éva GERAUD, Florence BELOU, Françoise BARDOU, Sylvie BIBAL-DIOGO, Marie-Dominique PESTRE-SURLES, Régine MASSOUTIE-GIRARDET.

- Membre de droit :

M. Florent FARGE, sous-préfet, directeur de cabinet.

- Membres à voix consultative :

COL Christophe DULAUD, directeur départemental,
MED-COL Thierry MICHEL, médecin-chef,
CNE Jean-Marc RAYNAL, président de l'Union départementale,
CNE Jean-Jacques DARGET, ADJ Julien DURAND, CNE Mohamed BOURAHLA, membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

Participent à la séance :

COL Arnaud FABRE, directeur départemental adjoint,
M. Francis CAUSSIGNAC, chef du service comptabilité et finances,
Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation,
Mme Audrey RACAUD, service administration générale,
M. Joël CASTEX, payeur départemental.

Absents excusés :

MM. Eric PUJOL, André FABRE, Éric GUILLAUMIN, Philippe GONZALEZ, Marc COUSINIE,
Mmes Martine COURVEILLE, Michèle VINCENT.
CPL Julien ESTIVALS.

Secrétaire : Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 12 / pouvoirs : 0 / votants : 12.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 7 / présents : 6.

Date de la convocation : 12 mars 2018.

~~~~~  
**RAPPORT N°018/CA – 03/18**

**OBJET : Création de postes**

Le président rappelle que lors de sa séance du 22 septembre 2018, le bureau avait:

- donné un avis favorable à la création des postes de mécanicien au service matériel (atelier), et de secrétaire au G.LOF ;
- demandé la réalisation d'un audit organisationnel et fonctionnel des systèmes d'information et du SMTI avant de se prononcer sur la sollicitation initiale de ce service sur la création de 2 postes de technicien.

Les besoins de création de ces postes relèvent des constats suivants :

- pour l'atelier départemental : le nombre actuel de mécaniciens ne répond pas à l'accroissement de la charge induite par le vieillissement du parc, nécessitant des réparations rapides pour conserver l'opérationnalité des engins ;
- pour le SMTI : l'évolution récente et importante des systèmes d'information, l'accroissement de la place des outils numériques dans le fonctionnement de l'établissement nécessite d'être accompagné par une ressource supplémentaire pour assurer le traitement des demandes des centres, déployer les acquisitions en temps utile, assurer convenablement les opérations de contrôle de bon fonctionnement, etc...

Les conclusions de l'audit du SMTI ont été présentées au bureau du 7 mars 2018 : elles confirment le besoin de renfort du SMTI par un technicien parallèlement à une réorganisation du service.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DECIDE, à la majorité absolue (11 voix pour), d'autoriser :

- vu l'avis du bureau du 7 mars 2018,
- vu l'avis du comité technique du 7 mars 2018,
- vu l'avis de la CATSIS du 8 mars 2018,

la création des postes ci-après :

- un poste de mécanicien au service matériel (SMAT), au grade maximal d'agent de maîtrise principal ;
- un poste de secrétaire au G.LOF au grade maximal d'adjoint administratif principal de 1ère classe ;
- un poste de technicien informatique, au grade maximal de technicien territorial de 2ème classe.

Les deux premiers postes sont budgétés depuis plusieurs années (contractuels), et le budget 2018 supportera une seule création de poste pour un coût annuel de 36.000 €. Les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2018.

Document signé électroniquement par  
le président du Conseil d'Administration,  
Michel BENOIT

***La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.***

Date de publication : 29/03/2018

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

***"Acquitté en PREFECTURE le:" 29/03/2018***